

Liège le 4 Janvier 1881.

Monsieur,

Je vous ai donné les motifs pour lesquels
je n'admets pas une assemblée générale,
chargée de juger le différend qui s'est élevé
entre M. et M. Les étudiants tuberculeux et moi.
Je n'ai jamais été partisan des assemblées
générales: elles sont souvent partiales et
presque toujours tumultueuses et stériles.
Si j'ai pris la parole dans la dernière,
c'est que des circonstances impérieuses m'y
forçaient; je ne voulais pas paraître re-
culer devant l'insinuation: toutefois j'ai
révisé cette assemblée comme tribunal de
juridiction.

Vous protestez contre les préventions qui
sont sur vos compatriotes: De plus ces
messieurs ont négligé de me répondre en
liame publique: vous désirez obtenir des
explications sur les personnes rennégé-
ments qui m'ont été fournis. Vous vou-
lez enfin et surtout amener l'apaisement
général des esprits. C'est un but auquel

J'apprends de grand coeur: et puis que vous
réclamez mon concours pour l'atteindre,
il vous est assuré.

Pour commencer, je veux donner à nos
Compatriotes une preuve de ma confiance
en eux. J'ai d'ailleurs cette parole que
je ne ferai en cette affaire aucune injure
ou violence.

Je vous propose donc de me rendre, seul
sans armes, deux n'importe quel lieu
que vous me désignerez: s'y aura une
entrevue avec ~~elle~~ les étudiants italiens.
Je vous dirai de qui je tiens les rensei-
gnements que j'ai donnés en assemblée
générale sur les menaces lancées contre
~~elle~~ le Blond et moi.

Je vous démontrerai, si l'épée, que dans
l'occurrence ma conduite a été loyale
et naturelle: que je n'ai pas eu mot
à retrancher de mon interpellation et
que je ne veux et ne peux pas vous faire
des excuses, inutiles d'ailleurs peut-être
je ne vous ai pas insultés; que l'aveu-
hissement que j'ai donné à 25 étudiants
était parfaitement mérité; de comme
on l'a prétendu, ces messieurs, par
leurs menaces, voulaient faire avorter

l'assemblée générale.

Veuillez avoir l'obligeance de prier
M. le Secrétaire de la Commission
permanente de communiquer le
procès-verbal de la dernière séance
rapport lors de notre réunion, si vous
l'acceptez toutefois.

Je ne fais cette démarche, je le répète,
que dans un but de conciliation
et afin de vous fournir l'occasion
de répondre victorieusement aux ac-
cusations que l'on a lancées contre vous,
et que j'ai dû reproduire à l'Assemblée
de l'assemblée générale.

Enfin, Messieurs, pour donner une
autre preuve de mon esprit de con-
ciliation, je suis prêt à admettre
Monsieur Palmann, qui a autant
de préventions contre moi que j'en
ai contre lui, pour relater fidèlement
notre entretien.

Veuillez communiquer cette lettre
à vos correspondants et recevoir,

Monsieur, mes Salutations
empressées.

Jey. Clément

sur Pont d'Isle n° 4.

N. B. Prière de conserver cette
lettre qui pourra être lue à la pro-
chaine séance de l'Assemblée géné-
rale.